

## Avis de vacance



Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Quotité : Temps plein

Publication: Interne/externe

Date de création

Date de mise à jour  
09/12/2020

Note de service  
n°2020/89  
EL/MN/ED

Filière : Technique  
Catégorie : C

Délai de dépôt des candidatures  
**Vendredi 30 janvier 2021**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
**DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES A LA POPULATION**  
**AFFECTATION : Service Vie Locale Évènements**

**2 MANUTENTIONNAIRES**

### 1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

### 2. Missions de la direction

Le service Évènements / Animations locales est chargé :

- de piloter les des événements « phares » de la ville
- de centraliser et d'accompagner les manifestations organisées par les services municipaux, les associations ainsi que par certains partenaires locaux.
- d'accompagner les dynamiques locales en optimisant partenariats et apport associatif
- d'établir le calendrier événementiel.

Il s'appuie sur le secteur Prestations Matériels, également rattaché à ce service, qui est chargé d'accompagner les services municipaux, les associations et certains partenaires dont les écoles : mises à disposition, livraisons, transports et installations de matériels, déménagements de bureaux, entretien et stockage de matériels.

### 3. Missions du poste

Sous la responsabilité du(de la) responsable d'équipe, le(la) manutentionnaire, effectue manuellement ou à l'aide de moyens mécaniques des travaux de manutention (portage, chargement, déchargement, acheminement) de matériels et installations en respectant les procédures et règles de sécurité.

### 4. Activités du poste

**Travaux techniques de manutention manuelle ou mécanique (portage, chargement, déchargement de marchandises ou de produits), manutention selon les procédures (fiches de suivi) et règles de sécurité**

Préparer des commandes en vue de manutention

Remplir et vider les espaces d'entreposage, acheminer des matériels, installer des matériels en adaptant les conditions de manipulation et transport

**Travaux d'installations de matériels (fêtes, cérémonies, manifestations exceptionnelles...) selon**

## **Travaux d'installations de matériels (fêtes, cérémonies, manifestations exceptionnelles...) selon les procédures (fiches de suivi) et règles de sécurité**

Lire un plan et interpréter des représentations techniques

Monter et démonter, assembler des matériels selon des procédures et règles de sécurité

- des tentes (d'une superficie de 9 m<sup>2</sup> à 40 m<sup>2</sup>), des praticables (éléments de podium de 2 x 1 m)...
- des grilles d'exposition, grilles Héras.....
- tables, chaises, bancs, moquettes...

Transporter des matériels à la déchetterie.

Monter, démonter, mettre en place, transporter du mobilier (déménagements)

Monter, démonter, mettre en place, transporter des bureaux de vote et des panneaux électoraux

## **Contribution à la gestion des stocks des matériels entreposés dans tous types de locaux selon les procédures (fiches de suivi) et règles de sécurité**

Identifier les matériels manquants, défectueux, signaler les anomalies

Faire signer les bons de livraison et de restitution

## **Entretien courant des matériels stockés et d'aide à la manutention, véhicules de transport et espaces selon les procédures (fiches de suivi) et règles de sécurité**

Effectuer l'entretien courant des matériels stockés et d'aide à la manutention, véhicules de transport, espaces et locaux selon les procédures (fiches de suivi) et règles de sécurité

Conduire, entretenir (entretien de premier niveau), nettoyer, détecter des dysfonctionnements des véhicules de service

## **Participation à l'activité générale du service**

Intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne des activités

Contribuer à l'accueil des stagiaires

Contribuer à la quotidienneté du service, aux manifestations (soirée + week-ends) développées par le service

## **5. Profil recherché**

### **Connaissances**

- Dispositifs particuliers du secteur d'intervention :
- Implantation des équipements de la collectivité
- Matériels mis à dispositions : caractéristiques techniques, de transport, de stockage
- Règlements intérieurs - Procédures du service et des services partenaires
- Réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, domaine de la manutention
- Vocabulaire professionnel du service

### **Savoir faire**

- Appliquer les méthodes d'entreposage, montage et démontage des installations
- Appliquer les techniques de manipulation des matériels d'élévation, de transports de matériels en toute sécurité
- Lire un plan et interpréter les représentations techniques
- Appliquer les principes de fonctionnement des outils de manutention
- Appliquer les techniques de base de communication orale (écoute, reformulation, gestion des conflits auprès des utilisateurs...)
- Appliquer les techniques d'organisation / gestion du temps / gestion des priorités
- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers, de santé et de sécurité au travail
- Appliquer les procédures de signalisation des chantiers fixes ou mobiles

### **Qualité**

- Appliquer les méthodes d'entreposage, montage et démontage des installations

- Appliquer les techniques de manipulation des matériels d'élévation, de transports de matériels en toute sécurité
- Lire un plan et interpréter les représentations techniques
- Appliquer les principes de fonctionnement des outils de manutention
- Appliquer les techniques de base de communication orale (écoute, reformulation, gestion des conflits auprès des utilisateurs...)
- Appliquer les techniques d'organisation / gestion du temps / gestion des priorités
- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers, de santé et de sécurité au travail
- Appliquer les procédures de signalisation des chantiers fixes ou mobiles

## 6. Conditions

<table border="1"> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Conditions d'exercice</th> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis B requis</li> </ul> </td> </tr> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Habitations</th> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habilitation électrique BS BE Manœuvre : recommandée</li> <li>• PSC1 souhaité</li> <li>• Autorisation de conduite Chariots automoteurs à conducteur porté cat 1 à 6 : souhaité</li> <li>• CACES conduite de fenwick : souhaité</li> <li>• Signalisation des chantiers fixes ou mobiles</li> <li>• Gestes et postures</li> </ul> </td> </tr> </table>	Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis B requis</li> </ul>	Habitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habilitation électrique BS BE Manœuvre : recommandée</li> <li>• PSC1 souhaité</li> <li>• Autorisation de conduite Chariots automoteurs à conducteur porté cat 1 à 6 : souhaité</li> <li>• CACES conduite de fenwick : souhaité</li> <li>• Signalisation des chantiers fixes ou mobiles</li> <li>• Gestes et postures</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Conditions d'exercice particulière</th> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port d'EPI (chaussures de sécurité, lunettes, gants...), de vêtements de travail</li> <li>• Organisation du travail : 8h30-12h et 13h30-17h</li> <li>• Véhicules de service mis à disposition</li> <li>• Aptitude physique (port de charges) requise</li> <li>• Disponibilité demandée en fonction des événements programmés (l'agent peut être amené à travailler, en dehors des horaires de travail réguliers, la nuit, les week-end et jours fériés) – Récupération ou paiement selon les notes de service en vigueur</li> <li>• Pics d'activité : liés aux événements de la collectivité, périodes électorales</li> <li>• Organisation des congés permettant la continuité du service public</li> </ul> </td> </tr> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités</th> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité d'accès direct en catégorie C sur la filière technique. Possibilité de recrutement de contractuel pour un CDD d'un an sur la base de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984.</li> <li>• <b>Permis poids lourds souhaité</b></li> </ul> </td> </tr> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Conditions de rémunération</th> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)</li> <li>• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</li> </ul> </td> </tr> </table>	Conditions d'exercice particulière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port d'EPI (chaussures de sécurité, lunettes, gants...), de vêtements de travail</li> <li>• Organisation du travail : 8h30-12h et 13h30-17h</li> <li>• Véhicules de service mis à disposition</li> <li>• Aptitude physique (port de charges) requise</li> <li>• Disponibilité demandée en fonction des événements programmés (l'agent peut être amené à travailler, en dehors des horaires de travail réguliers, la nuit, les week-end et jours fériés) – Récupération ou paiement selon les notes de service en vigueur</li> <li>• Pics d'activité : liés aux événements de la collectivité, périodes électorales</li> <li>• Organisation des congés permettant la continuité du service public</li> </ul>	Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité d'accès direct en catégorie C sur la filière technique. Possibilité de recrutement de contractuel pour un CDD d'un an sur la base de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984.</li> <li>• <b>Permis poids lourds souhaité</b></li> </ul>	Conditions de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)</li> <li>• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</li> </ul>
Conditions d'exercice											
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis B requis</li> </ul>											
Habitations											
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habilitation électrique BS BE Manœuvre : recommandée</li> <li>• PSC1 souhaité</li> <li>• Autorisation de conduite Chariots automoteurs à conducteur porté cat 1 à 6 : souhaité</li> <li>• CACES conduite de fenwick : souhaité</li> <li>• Signalisation des chantiers fixes ou mobiles</li> <li>• Gestes et postures</li> </ul>											
Conditions d'exercice particulière											
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port d'EPI (chaussures de sécurité, lunettes, gants...), de vêtements de travail</li> <li>• Organisation du travail : 8h30-12h et 13h30-17h</li> <li>• Véhicules de service mis à disposition</li> <li>• Aptitude physique (port de charges) requise</li> <li>• Disponibilité demandée en fonction des événements programmés (l'agent peut être amené à travailler, en dehors des horaires de travail réguliers, la nuit, les week-end et jours fériés) – Récupération ou paiement selon les notes de service en vigueur</li> <li>• Pics d'activité : liés aux événements de la collectivité, périodes électorales</li> <li>• Organisation des congés permettant la continuité du service public</li> </ul>											
Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités											
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité d'accès direct en catégorie C sur la filière technique. Possibilité de recrutement de contractuel pour un CDD d'un an sur la base de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984.</li> <li>• <b>Permis poids lourds souhaité</b></li> </ul>											
Conditions de rémunération											
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)</li> <li>• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</li> </ul>											

### **Avantages et participations de l'employeur**

#### **Sans condition d'ancienneté**

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

#### **Sous condition de 3 mois d'ancienneté**

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des Adjoints Techniques en fonction ou les agents non titulaires pour un CDD d'un an dans le cadre de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984, les lauréats du concours d'Adjoints Techniques voudront bien faire acte de candidature, (lettre de motivation + CV obligatoire) à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences avant le 30 janvier 2021:

par email au : [secteur.recrutement@saintmartindheres.fr](mailto:secteur.recrutement@saintmartindheres.fr)

Les candidatures internes doivent être faites sous couvert du chef de service.

<i>(tampon)</i>	<b>Le Directeur Général des Services</b> 
-----------------	--